CHARTE DU CLUB DE BASKET DU VAL DE VILLE

La charte du club a été élaborée pour que chacun puisse véhiculer les valeurs sportives de :

Plaisir et convivialité, Esprit sportif, Respect, Engagement, Combativité

 **LES MEMBRES : joueurs, entraineurs, officiels**

* Les personnes désirant adhérer au club, devront remplir la feuille d’engagement et la demande de licence.
* Les membres adhérents doivent s’acquitter d’une cotisation annuelle (prix de la licence incluse) selon leur catégorie, à verser lors de l’adhésion. Toute cotisation versée à l’association est définitivement acquise. Il ne peut y avoir de remboursement au cours de l’année en cas de démission ou exclusion.
* Les frais de dossier de mutation sont gratuits.
* Exclusion : un membre peut être exclu pour les motifs suivants :
* Violences envers adversaires, coéquipiers, arbitres, cadres ou dirigeants
* Dégradations volontaires des installations ou du matériel
* Tricherie, vol, dopage
* Propos racistes ou injurieux envers toute personne

**REGLES DE VIE COMMUNE**

**LE JOUEUR :**

* Le joueur doit être assidu aux entrainements et aux matchs. Les absences doivent être justifiées et signalées aux entraineurs.
* Il doit respecter son entraineur, ses choix, son travail ainsi que ses coéquipiers, adversaires et l’ensemble des dirigeants et arbitres.
* Les amendes financières découlant de fautes techniques ou disqualifiantes sont à la charge des protagonistes (y compris entraineurs et dirigeants)
* Pour la 1ère faute technique, possibilité d’officier en tant qu’arbitre ou OTM (3 matchs) en remplacement de l’amende.
* A partir de la 2ème: ce sera amende et 2 matchs à arbitrer ou OTM
* Le joueur est invité à participer, au cours de la saison, à la vie du club en tenant des tables de marque, le chronomètre ou en arbitrant, conformément au planning établi pour toute l’année, charge à chacun de se faire remplacer en cas d’empêchement.

**LES PARENTS DES ENFANTS MINEURS**

* Prévenir, en cas d’absence de son enfant, respecter les horaires d’entrainement, s’assurer de la présence de l’entraineur en déposant son enfant.
* Respecter les décisions de l’entraineur concernant ses choix sportifs.
* Respecter les arbitres, les adversaires et encourager les joueurs dans la victoire comme dans la défaite.
* Participer à la vie du club : transport lors des matchs, lavage des maillots, goûter, participation aux manifestations du club.